



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les députés roumains, nommés pour donner à la Conférence tous les renseignements que celle-ci désirerait sur les Principautés, ont quitté Bucharest pour se rendre à Paris. On ne sait pas encore quelle sera dans la question des Principautés l'attitude du gouvernement français, mais on prétend que M. Drouyn de Lhuys aurait dit à l'ambassadeur de Prusse, qui lui demandait son opinion : « Nous accepterons toute solution qui se trouvera d'accord avec nos principes. On peut discuter les intérêts, mais non les principes ; il ne faut pas confondre notre politique, qui est celle de la neutralité, avec une politique d'indifférence qui ne sera jamais la nôtre. » Cette réponse, si elle est authentique, serait, on le voit, conçue dans des termes identiques à ceux que M. Thiers indiquait pour le paragraphe additionnel de l'Adresse relatif aux duchés de l'Elbe.

Les journaux de Portugal nous apportent une nouvelle assez importante. Le cabinet actuel refuserait, dit-on, d'adopter le projet présenté par une commission parlementaire pour l'institution du mariage civil, projet qui avait déjà été la source de graves difficultés avec le saint-siège.

Une dépêche de Constantinople annonce que la proposition faite par le délégué français à la conférence internationale sur le choléra, est d'empêcher la communication par mer entre les ports de l'Édjaz et ceux de l'Égypte, dans le cas d'une nouvelle épidémie cholérique. La

Porte ne veut cependant pas imposer cette mesure, de crainte d'une révolte des pèlerins.

Si nous en croyons l'*International*, le nouveau commandant de l'escadre espagnole, dans les eaux chiliennes, aurait envoyé un mémoire à son gouvernement, dans lequel il représenterait toutes les difficultés de la guerre et recommanderait une politique conciliatrice.

On mande de Schleswig, le 14 mars :

Le bruit circulait ce matin que le prince Frédéric d'Augustenbourg devait partir ce soir même de Kiel, pour se rendre à Noër, et que des mesures avaient été prises pour l'arrêter à son entrée sur le territoire du Schleswig. Mais le prince n'est pas venu, et la démonstration projetée à l'occasion des funérailles du prince de Noër a été contremandée la veille. La cérémonie a donc eu lieu sans incident.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 13 mars, au *Phare de la Loire* :

Que se passe-t-il, que se prépare-t-il à Berlin et à Florence ?

A Berlin, le roi tient des conférences secrètes avec ses généraux.

A Florence, le marquis Pepoli déclarant qu'il espère que le gouvernement saura tenir une conduite conforme aux intérêts et à la dignité du pays, le général de Lamarmora, président du conseil, lui répond que ce langage donne à penser qu'il connaît les résolutions prises par le gouvernement.

Le gouvernement italien a donc pris des ré-

solutions ? Lesquelles et en vue de quelle éventualité ?

On ne le dit pas, bien entendu, mais en vérité peu importe que ce point soit éclairci. Ce qui est grave, c'est que l'Italie envisage la situation générale sous un aspect assez peu rassurant pour prendre ses mesures et se mettre sur ses gardes, si ce n'est même pour jouer un rôle actif et agressif.

Les ministres italiens devant naturellement en savoir plus long que le commun des mortels sur les affaires européennes, il est bien permis de conclure de leur langage et de leur attitude que ces affaires sont embrouillées, présentent de grandes difficultés et peuvent amener des complications ou des conflits.

Cette conclusion semblera d'autant plus rigoureuse que les événements de ces derniers jours incidents qui se succèdent à Berlin.

Pourquoi ces allées et venues de généraux, pourquoi ces conciliabules, ces espèces de conseils de guerre, si la Prusse est convaincue que la paix ne court aucun danger ?

A Vienne, où l'on a des airs un peu moins belliqueux, il y a aussi de temps à autre des conférences militaires ; pourquoi cela ?

Est-ce la question des duchés, est-ce celle des Principautés qui cause ces préoccupations, qui provoque ces mesures ? Les deux à la fois peut-être ?... Cela n'est pas impossible, car tandis que la presse allemande appelle plus volontiers l'attention de ses lecteurs sur la question des duchés, la presse russe ne s'occupe que des affaires de Roumanie. C'est le sujet que traite de préférence M. Katkoff, le rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou*, et j'ai sous les yeux son dernier article dans le-

quel il développe cette pensée : la Russie n'a pas à défendre ni à déchirer le traité de Paris, mais si on le viole dans des vues hostiles à la Russie, elle ne doit pas le permettre, elle « doit faire la guerre » ; le mot y est en toutes lettres et j'assure qu'il me donne à réfléchir.

Voyant l'Allemagne divisée, prête à se battre, la France occupée au Mexique, l'Angleterre tenue en échec par les Fenians et disposée d'ailleurs à rester neutre dans son île, l'Italie cherchant une occasion de se précipiter sur la Vénétie ; sachant, en outre, que les populations chrétiennes de l'Orient, mécontentes d'avoir été sacrifiées par l'Europe et la Turquie, n'attendent qu'un prétexte, un moment favorable pour se soulever ; sachant tout cela et probablement autre chose encore, la Russie ne peut pas que faire autre chose que bien choisir pour mettre la question d'Orient à l'ordre du jour ?

Je me borne à poser ce point d'interrogation ; à d'autres de répondre, de savoir et d'agir.

M. Hidalgo, ministre du Mexique en France, est attendu à Paris vers le milieu du mois prochain. Suivant les uns, il vient reprendre son poste ; suivant les autres, au contraire, il vient présenter ses lettres de rappel. Je ne sais lequel de ces deux bruits est le plus conforme à la vérité.

D'après un autre bruit, dont je ne puis pas davantage garantir l'authenticité, la réponse de M. Seward aux propositions de M. Drouyn de Lhuys serait arrivée hier en Angleterre et ce matin à Paris. On dit qu'elle ne serait pas aussi satisfaisante que pouvait le faire supposer

## FABLETTON.

16

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

XI.

Il y a dans la vie des jours néfastes où les événements tournent mal, où les amis font défaut, où tout manque à la fois. C'est alors que l'honnête homme, se repliant sur sa conscience, y trouve des secours inattendus : le passé ne l'accuse point, l'avenir appartient à Dieu, pourquoi le présent l'accablerait-il ? Le fourbe ne puise pas à ces sources : au dedans, tout lui pèse et l'épouvante, en son âme des sentiments amers, nul repentir, nul espoir. Il marche cependant, mais c'est dans sa passion même qu'il retrempe son triste courage. C'est au souffle des plus basses convoitises que se rallume son ardeur.

Mallard se sentit un instant abattu, le sort allait peut-être le trahir ; toutefois ce ne fut en lui qu'un trouble momentané. Il avait des doutes assurément, des incertitudes, il faisait de pénibles retours sur le passé ; la partie qu'il conduisait si habilement de-

puis plusieurs années semblait compromise, cependant tout n'était pas perdu : à force de bien jouer, on pouvait encore vaincre la chance ; ce qui se passait en ce moment n'était, après tout, qu'une veine mauvaise.

« Gilles ! Marianne ! cria-t-il avec aigreur en rentrant chez lui, où êtes-vous ? »

Marianne sortit de la cuisine un balai à la main ; Gilles parut d'un autre côté.

— Laissez-là votre ouvrage, ajouta-t-il en s'adressant à la servante, et ramenez ce cheval à son maître. Et toi, monte là-haut, nous avons affaire.

— Gilles, reprit Mallard, lorsqu'ils furent assis dans le cabinet du travail, sais-tu veiller une nuit ?

— Vous me le demandez ? n'avons-nous pas veillé vingt fois depuis mon arrivée de Toulouse ?

— Veillé, oui, quelques heures et dans une chambre bien close ; mais aujourd'hui il s'agit de veiller trois nuits de suite et en plein bois.

— En plein bois !

— C'est une réponse que je te demande, et non des exclamations.

— Eh bien ! Je veillerai, mais...

— Point de mais, point de questions, nous n'a-

vons pas de temps à perdre : je te dirai tout ce qui est nécessaire.

— Soit. Où faut-il aller ?

— Voici : Grandpion est ici...

— Grandpion !

— Tais-toi, te dis-je.

— Grandpion était ici il y a deux heures ; il pouvait et voulait, je crois, tout perdre ; j'ai réussi à l'éloigner en le lançant sur la piste du comte de Miré qu'il doit attendre dans le bois de la Furetière, à l'entrée du pont de Viroix. Que va-t-il se passer là ! C'est ce que je veux savoir. Dès qu'il fera nuit, tu entreras dans le bois et tu avanceras avec précaution jusqu'à ce que tu aies découvert l'endroit où Grandpion se tient en embuscade ; arrête-toi à quelque distance et observe attentivement, mais ne te mêle de rien : leurs affaires ne nous regardent pas. Le matin venu, tu sortiras du bois pour venir te reposer ici. La seconde et la troisième nuit tu suivras la même consigne.

Maintenant as-tu quelque chose à dire ?

— J'ai à dire que je ne comprends pas le but de cette surveillance : vous avez donc institué Grandpion héritier de M. du Tréhoux ? est-ce que vous partagez ?

— Nullement, attendu qu'il n'y aura que des coups à partager.

— Comment ! et les quatre-vingt-douze mille livres ?

— Elles restent à Thouars : me crois-tu donc sans cervelle ?

— Ah ! à la bonne heure. Cependant Grandpion a l'œil fin, s'il me surprend ?

— Tu lui diras que tu viens pour lui donner un coup de main. D'ailleurs on ne se laisse pas surprendre.

— Et qui a envoyé Grandpion ici ?

— Le chef.

— Je croyais que vous aviez rompu avec eux depuis longtemps ?

— Je les laisse à leurs affaires et je demande qu'ils me laissent aux miennes ; c'est ce qui avait eu lieu jusqu'ici à ma grande satisfaction. Maintenant, qui a envoyé Grandpion ? car le butor ne va jamais que là où on le pousse, je ne puis le deviner. Assurément ce n'est pas le chef : il connaît trop bien son monde pour confier une mission à Grandpion. Et en effet, la brute n'a pas manqué de tout brouiller ici dès son arrivée : il a conté mille mensonges au père Laurent qui refuse de nous servir à présent, et

l'attitude du président Johnson. Ce personnage, qui se montre aujourd'hui si favorable aux sudistes, se propose de demander leur admission dans le Congrès; mais le Congrès seul a le droit de prendre une décision à cet égard, et l'opinion générale est qu'il refusera pour le moment d'admettre dans son sein les représentants des anciens Etats confédérés. Mon avis est qu'il fera bien.

Le projet de réforme électorale déposé hier par M. Gladstone a pour effet de créer 400,000 nouveaux électeurs, dont moitié appartenant à la classe ouvrière et moitié à la classe moyenne.

On mande de Marseille, le 14 mars, par le télégraphe :

« Les journaux confirment le fait, annoncé déjà; qu'une quarantaine d'un mois a été établie lundi à Malte contre toutes les provenances d'Alexandrie; mais ils n'en expliquent pas les causes. L'un de ces journaux parle de la réapparition du choléra en Egypte. Cependant les dernières feuilles d'Alexandrie, du 8 mars, énoncent seulement 16 décès. »

Le *Phare de la Loire* publie, à la suite de cette dépêche, les réflexions suivantes :

Voilà un fait grave qui mérite la plus grande attention. Depuis près d'un an l'épidémie cholérique a fait son entrée en France par Marseille, et après avoir signalé sa présence par des ravages considérables au Nord comme au Midi, après avoir semé la désolation un peu partout, il nous menace d'une seconde invasion, alors que la première n'est pas encore terminée, puisque le fléau sévit en ce moment avec plus ou moins de violence sur les côtes de la Bretagne. Prendra-t-on, cette fois, les précautions qu'exigent le salut de tous? Nous l'espérons bien vivement, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de faire remarquer que déjà l'on cherche à atténuer le mal, s'il faut en juger par la dépêche télégraphique que l'on vient de lire.

« En effet, tandis qu'une seule quarantaine, aujourd'hui, des causes qui ont provoqué la quarantaine imposée à Malte, nous recevons de notre correspondant particulier de Marseille la lettre suivante, datée du 13 :

« Je vous transmets, à la hâte une nouvelle mauvaise et officielle. Le choléra a reparu en Egypte depuis quelques jours. Plusieurs dépêches de Malte, en date d'aujourd'hui, annoncent que les provenances d'Alexandrie viennent d'être frappées dans cette île d'une quarantaine de trente jours. Cette nouvelle a produit une grande sensation dans notre ville, où le fâcheux souvenir de la dernière épidémie n'a pas eu le temps de s'effacer... »

#### INCENDIE DU THÉÂTRE DE BREST.

On lit dans l'*Océan* :

« Un sinistre épouvantable vient de mettre le comble aux malheurs de notre ville.

» Le Théâtre de Brest est entièrement brûlé.

» Dimanche, vers trois heures et demie de l'après-midi, juste, au moment où le Théâtre venait d'être fermé après les répétitions, le feu s'est déclaré dans la partie nord, et a d'abord manifesté sa présence par une fumée blanche et noire aperçue de la rue d'Aiguillon et du Champ-de-Bataille, du côté de la Préfecture Maritime, qui s'échappait des fenêtres et de la toiture; en peu d'instant cette fumée s'est répandue au dehors en masses épaisses, noires et enflammées, ne laissant apercevoir distinctement, à travers les fenêtres, qu'une vaste fournaise qui en moins d'une demi-heure a envahi tout le Théâtre.

» Les flammes n'ont pas tardé à se faire jour à travers les combles, surmontant le couvert du Théâtre, et un brasier immense, offrant un spectacle d'une sublime horreur, est apparu à tous les regards.

» Heureusement le vent était faible, et poussait seulement les flammes dans la direction du sud-sud-ouest, vers les maisons faisant face à la rue d'Aiguillon.

» Toutes les autorités s'étaient rendues aussitôt sur les lieux.

» Le corps des pompiers était à son poste, avec les pompes de la ville, dès les premiers moments. L'infanterie de marine est arrivée au pas de course peu après; puis la ligne, la gendarmerie départementale, la gendarmerie maritime, les marins de la Cayenne.

» Il a été reconnu unanimement, dès le premier moment, que le théâtre ne pouvait être sauvé, et qu'il n'y avait qu'une seule chose à faire, couper immédiatement les tuyaux du gaz.

» Le danger, et il a été très-grand pendant un quart d'heure, était dans la rue d'Aiguillon, pour la maison du café Laplanche et les deux suivantes jusqu'au café Parisien. Plusieurs mansardes ont pris feu. Tous les efforts des pompiers ont dû se porter et se sont portés en effet de ce côté, et ces maisons et tout ce quartier ont été heureusement préservés.

» M. le préfet maritime a, tout le premier, pris et dirigé lui-même les mesures vigoureuses qu'il a jugées nécessaires pour préserver les dépendances de la Préfecture voisines du théâtre. Le service était fait par les pompiers de la marine. Heureusement, comme nous l'avons dit, les flammes étaient portées du côté opposé.

» On frémit en songeant au nombre incalculable de victimes qu'aurait faites cet horrible sinistre, si l'incendie, dont les causes sont encore ignorées, avait éclaté quelques heures plus tard, au moment de la représentation annoncée.

» La maison du concierge et des communs du théâtre ont été également dévorés par l'incendie.

» Les pompiers et la troupe ont continué leur service toute la nuit, et sont encore occupés, ce matin, à surveiller les abords du théâtre, dont le brasier dure encore et ne sera complètement éteint que lorsqu'il aura tout consumé. »

A ces détails, une lettre de Brest ajoute : « C'est en plein jour, après la répétition du *Bossu* et du *Postillon de Lonjumeau* qui formaient le programme du spectacle du soir que l'incendie a éclaté et s'est propagé avec une effrayante rapidité. En quelques instants, les décors, les frises, le plafond, la toiture, étaient en feu.

» Sans les prompts secours qui ont été apportés par les pompiers de la ville, ceux de la marine, un grand nombre d'habitants, les élèves de la marine, on aurait eu de plus grands dommages à déplorer.

» Les travaux de secours étaient dirigés par le sous-préfet, le maire, le général de brigade commandant la subdivision militaire, le commandant des pompiers de la ville, et plusieurs officiers de la garnison qui présidaient à l'organisation des chaînes formées des diverses fontaines à proximité du foyer de l'incendie.

» On remarquait les principaux habitants de la ville à côté des personnes les plus obscures, recevant et donnant à leurs voisins les seaux à incendie. C'était un entraînement général; hommes, femmes, enfants, membres du clergé, frères de la doctrine chrétienne accompagnés par leurs directeurs; tout le monde était là, rivalisant de zèle.

» Notre salle de théâtre datait de 1780. Elle était assurée pour une somme de 180,000 fr., à deux Compagnies, somme insignifiante comparée à l'étendue du désastre. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a reçu mercredi communication d'un projet de loi relatif à la correspondance télégraphique privée dans l'intérieur de l'Empire.

— On écrit à la *Gazette de France* :

« Mon cher monsieur,

» Un député au parlement italien, M. de Luca, dans un discours qu'il a prononcé sur la question politique et financière de l'Italie, a donné quelques détails précieux de statistique au sujet des dépenses de l'administration publique dans les divers Etats de l'Europe.

» Les services publics coûtent par habitant ce qui suit :

En Suisse.....	6 fr. 06 c.
Aux Etats-Unis d'Amérique..	8 08
En Russie.....	8 11
En Angleterre.....	10 33
En Espagne.....	11 43

Dans les Pays-Bas.....	11 61
En Bavière.....	11 69
En Portugal.....	13 83
En Autriche.....	14 03
En Belgique.....	15 05
En Prusse.....	15 07
En Italie.....	19 75
En France.....	23 07

» La simplification de l'administration publique remédierait plus efficacement à la détresse de nos agriculteurs que les grands établissements de crédit qui n'enrichissent que leurs fondateurs et les droits prétendus protecteurs qui ne protègent aucun intérêt, pas même celui du fisc.

» Agréez, etc.

» FERDINAND BÉCHARD.

» Paris, 12 mars 1866. »

— Les obsèques de Mgr Paris ont eu lieu à Arras, avec toute la pompe que comportait cette triste cérémonie. Le cortège embrassait une étendue considérable: il comprenait les troupes de la garnison, les maisons hospitalières, corporations séculières, religieuses, institutions de bienfaisance, établissements d'enseignement, etc., etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Levert, par M. le général Bellecourt, M. Plichon, maire d'Arras, et M. Gardin, président du tribunal.

— L'hôtel que le prince Napoléon avait fait bâtir avenue Montaigne sera vendu aux enchères le 20 courant. On prétend que le prince Couza tâchera de s'en rendre acquéreur. Il est arrivé à Paris et loge au Grand-Hôtel.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LES QAIS DE SAUMUR.

En examinant un dossier des archives de l'Hôtel-Dieu, nous avons lu sur une liasse : *Construction des Quais*; notre curiosité a été piquée par ce titre; nous nous sommes mis à étudier les documents divers qui composaient cette liasse, ils nous ont suggéré ce qui suit.

Les quais de Saumur sont remarquablement beaux; ils attestent un progrès réel que personne ne veut révoquer en doute, soit comme embellissement, soit comme défense pour la ville contre l'invasion des eaux de la Loire.

Cette pensée patriotique, elle nous vint un jour que nous parcourions en touriste les quais de la ville de Bruges (Belgique), la reine des cités flamandes. Ces quais sont en renom: ils longent des canaux où pénétraient, jadis, les navires de Venise, de Gènes, de Constantinople, chargés des riches produits de l'Orient: ils recevaient sur leurs cales ces chargements divers.

Privés maintenant (1), comme les nôtres, du

(1) Depuis la création d'Anvers et d'Ostende.

que je suis obligé d'envoyer en Flandre avec une somme énorme. Ainsi, au moment où nous allions aboutir, voilà de terribles difficultés. N'importe, la sommation est faite, dans trois jours le Breil sera à moi. Quant aux quatre-vingt-douze mille livres, elles sont perdues, je le crains.

— Mais, mon père, si le bonhomme Laurent ne nous aide plus, que deviendra l'affaire de Castel-Nuovo?

— Nous la terminerons tout d'un coup.

— Et encore, comment?

— Eh bien, n'avons-nous pas pour ça un jugement préparé, les timbres de rigueur, toutes les marques de l'authenticité?

— Qui, mais pour les faire parvenir au chevalier? le canal de la poste nous étant fermé.

— Belle difficulté vraiment! Demain, je pars pour Tours; de là j'envoie le jugement à Gambon, en lui écrivant sous le nom d'un de ses confrères de Châtillon-sur-Loire, à qui la pièce est arrivée par erreur de la poste; Gambon reçoit le jugement, va le signifier au chevalier, et le tour est fait.

— Ensuite: vous croyez que le chevalier ne découvrira pas le fin mot de toute cette correspondance.

— Je ne le pense pas; par lui-même, il en est incapable; maintenant, qui le mettrait sur la voie? Il ne dit mot de ses affaires à qui que ce soit.

— Ma foi, je ne m'y fierais pas, moi.

— Et tu aurais raison, toi, mon pauvre Gilles; avec tes hésitations perpétuelles, tu es incapable de conduire à bonne fin la moindre opération. En vérité, je ferais bien de renoncer au dessein que j'avais de te former. Faudra-t-il donc toujours te dire les choses par le menu?

— Ne me le dites pas, si bon vous semble; je pensais seulement que cette correspondance qui va se trouver subitement interrompue...

— Eh bien! cette correspondance interrompue! je suppose que cela ne paraît pas tout naturel, le procès étant perdu; je suppose que le chevalier conçoit des soupçons; je suppose que ces soupçons se dirigent contre moi; je suppose qu'il m'accuse; bref, je suppose tout ce que tu voudras. Après? qu'a-t-il à dire? De sérieux, j'entends. Suis-je cause si un quidam, que je ne connais pas, l'a trompé et mis en rapport avec des êtres imaginaires? Prétendra-t-il avoir été ma dupe? Ah! certes, je pourrais dire que c'est moi qui ai été la sienne, au contraire; puisque, si j'ai travaillé sur des piè-

ces fausses, je ne les ai jamais reçues que de sa main: sais-je donc qui les fabriquait ces pièces? Mais je ne me donnerai pas même cette peine; je dirai simplement que je suis étranger à toute cette procédure: et, au fait, personne ne m'en a jamais vu écrire un mot. Comprends-tu à présent à quoi sert de n'avoir pas d'écriture à soi? Par où me prendra-t-on?

— Cependant, mon père, pourra-t-on imaginer?..

— On imaginera ce qu'on voudra, les imaginations ne sont pas des preuves. L'important, c'est que je sois maître du Breil, et qu'on ne puisse pas me l'enlever: or, les ventes sont régulièrement faites, la sommation les rend définitives; je me moque du reste.

— Mais, votre réputation?..

— Ma réputation, c'est un ornement extérieur, mon petit Gilles; déchiré, ça se recoud; passé, ça se reteint; noirci, ça se reblanchit, pourvu que le dessous soit bon, vois-tu. Point de préjugés, un peu d'esprit, de l'argent et de l'assurance, avec ça on peut user quatre réputations, et la dernière est la meilleure. — Mais voilà bien des paroles, il est temps de songer à ta faction: prends ce qu'il te faut, et pars ensuite: surtout ne te laisse pas voir.

Suffisamment édifié sur tout ce qu'il désirait savoir, Gilles fit ses préparatifs, puis il se rendit à son poste dans le bois de la Furetière.

Le lendemain matin Mallard, après avoir réglé avec le père Laurent, écrivit au chevalier de la Blairie qu'une affaire personnelle très-imprévue l'obligeait à quitter Châtillon, il s'empresserait, à son retour, d'aller lui présenter ses devoirs.

Il partit effectivement et exécuta ses projets de point en point. Puis il se hâta de revenir à Châtillon.

Malgré son assurance apparente, le sire n'était pas sans inquiétude: d'un côté, la rencontre de Grandpion avec George du Tréhoux pouvait amener des complications; de l'autre, le chevalier qui avait reçu sommation, s'aviserait peut-être de se mettre en règle, comme tout autre l'eût fait à sa place. En mettant le temps à profit, rien ne lui était plus aisé que de trouver dans quelque ville voisine la somme nécessaire pour se libérer.

Mais, heureusement pour Mallard, pendant trois jours on n'eut vent ni nouvelles de George et de Grandpion; et le chevalier de la Blairie, toujours indécis, défiant ou confiant à contre-temps, ne se remua pas: n'avait-il pas fait écrire sous ses yeux

mouvement commercial, ils présentent à l'œil un espace moins vaste, moins majestueux aussi; mais ils ont l'avantage d'être plantés d'arbres qui les transforment en promenade publique. Quoi qu'il en soit, à tout considérer sans envie, les quais de Saumur l'emportent sur ceux de Bruges, ils méritent de figurer au premier rang de ces sortes de constructions.

Afin de juger ici de leur importance, rappelons ce que nous écrivions en 1863, page 17 de nos *Chroniques saumuroises* :

« En 1773, la ville n'offrait qu'une plage informe, boueuse, battue qu'elle était par les vagues à chaque crue de la Loire. »

Si ce tableau était vrai pour le quai de l'Hôtel-de-Ville en 1773, il était encore vrai pour le quai de Limoges en 1829. A cette époque la Loire flottait jusqu'à la rue de Fenet à partir de la place de l'Eglise-Notre-Dame à rendre à la place du Bellay, inclusivement. En 1629, c'était bien pis encore, ainsi qu'on va le voir par ce récit.

En 1629, l'accès des coteaux de la Loire à Saumur avait lieu par la rue tendante du Petit-Puy à la Porte du Bourg, à l'angle du jardin de l'infirmerie des Ursulines (maison Lalrau jeune); puis par le chemin dit, la Grande-Gueule-du-Loup.

La belle route qui commence à Notre-Dame était encore loin de naître; aussi de 1629 à 1651 les prêtres de l'Oratoire entreprirent-ils la construction de l'ancien quai des Ardilliers, dans leur intérêt propre.

Ce quai était destiné par eux : d'une part, à protéger leur établissement contre les eaux du fleuve; d'autre part, à faciliter la fréquentation de leur chapelle par les gens du Petit-Puy et de Beaulieu. La desservance de cette chapelle avec ses riches avantages, leur avait été octroyée, on le sait, par un arrêt en forme de règlement rendu par le Parlement de Paris, le 20 octobre 1617, nonobstant l'opposition des chapelains de Nantilly et des habitants de Saumur.

Nous avons souvenir d'avoir vu les restes de ce quai, vers 1822, en allant puiser de l'eau à la fontaine des Ardilliers; une tradition religieuse attribuait à cette eau une propriété particulière pour la guérison des maladies ophtalmiques.

Toujours est-il que le quai primitif des Ardilliers donna l'idée aux riverains d'y établir une nouvelle voie pour l'aller et venir de la campagne à la ville, de la ville à la campagne.

Une contestation s'éleva donc entre les habitants de Saumur et les pères de l'Oratoire au sujet de la propriété du quai et de la place des Ardilliers.

Un arrêt du grand conseil décida en faveur de la propriété aux pères de l'Oratoire; toutefois, une transaction intervint entre eux et les habitants par suite de laquelle le passage sur le quai fut accordé aux piétons et cavaliers, non aux charrettes.

une lettre qui le mettait à l'abri de tout événement ?

Gilles, ayant achevé sa dernière faction, revint du bois de la Furetière sans avoir rien vu; décidément George et Grandpion semblaient s'être donné le mot pour aller vider leur débat ailleurs. Pleinement rassuré de ce côté, Mallard courut chez l'huissier Gambon.

(La suite au prochain numéro.)

On dit que S. Exc. le maréchal Forey, Mgr Lavignerie et M. le baron Buquet ont communiqué à l'Empereur et à l'Impératrice le projet de la fête séculaire que Nancy se prépare à célébrer, et on ajoute que le meilleur accueil lui a été fait. Sans prendre un engagement formel, leurs Majestés auraient manifesté l'intention et exprimé le désir d'honorer la fête de leur présence et d'en faire jouir le Prince Impérial.

Nancy serait ainsi la première ville de France à laquelle l'Empereur et l'Impératrice présenteraient l'héritier du trône.

Des infractions journalières étaient commises à cet arrangement, tant la pente était glissante. Dans le but de parer aux abus, les pères de l'Oratoire obtinrent du juge-prévost de Saumur, en 1674, une sentence portant permission de placer des barrières pour empêcher le passage des charrettes qui tentaient de s'introduire sur le quai.

Malgré cette sentence, le passage eut lieu de la part de quelques riverains, surtout pour le charroi de tuffeaux, ce qui ruinait le pavage.

Les Oratoriens présentèrent une nouvelle requête au prévost du roy afin de réformer ces contraventions à la sentence qu'il avait rendue, établissant dans leur requête : « que ce petit quai n'était qu'une adresse pour les gens de pied et pour les cavaliers, et non un grand chemin pour passer avec mules, charrettes et charreaux(1) chargés de pierre : ce qui portait un préjudice très-considérable à la chapelle et à la maison, puisque le dit quai étant entièrement ruiné. M. l'Intendant des turcies et levées aurait ordonné le rétablissement de la chaussée du quai depuis le bout du jardin du Jagueneau à la maison édifée sur le quai depuis peu de mois par l'ordre de M. le duc Mazarin. »

En conséquence de cette requête, le juge-prévost renouvela, le 6 mars 1690, la défense de passer, conformément à la sentence de 1674. Cette défense fut publiée le dimanche 14 mars suivant, au prône de l'église de Souzay.

Tel était autrefois l'aspect du quai de Limoges, qui se prolonge aujourd'hui sans interruption jusqu'à Montsoreau.

PAUL RATOUIS.

Nous avons eu hier soir, à Saumur, un temps bien extraordinaire pour la saison : pendant plus de trois heures, le ciel a été complètement en feu, et le tonnerre grondait avec fracas. Les premiers éclairs et les premières détonations ont eu lieu vers 5 heures 1/2. Une forte ondée de grêlons gros comme de petites balles a tombé pendant quinze minutes environ. A 6 heures 1/4, les éclairs ont recommencé, et les détonations de plus en plus vives ont ébranlé l'atmosphère jusqu'à 8 heures 1/2. La pluie est tombée très-abondamment pendant tout ce temps, et n'a cessé qu'à 10 heures.

Toute la journée, le temps avait été très-chaud, le baromètre avait descendu avec une rapidité étonnante, et tout faisait pressentir une perturbation atmosphérique. Le premier orage a traversé notre ville dans la direction du sud-est au nord-est; le second a suivi la même direction, mais avec beaucoup plus de lenteur.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le tonnerre est tombé au Pont-Foucharde.

Cette année, un prix de course militaire, consistant en un objet d'art de 1,200 fr. et 300 fr. en numéraire, sera couru sur l'hippodrome de Saumur. Ce prix est offert par l'administration des baras.

Seront admis à courir : les officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Nantes, Vendôme, Poitiers et Niort.

La loterie de Saint-Vincent de Paul sera tirée le jeudi 22 mars, à deux heures. Les personnes qui désireraient offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Mairie.

Nous avons enregistré, il y a peu de jours, la condamnation par contumace à vingt ans de travaux forcés de M. Hastron, ancien banquier, ancien maire de la ville de Poitiers, chevalier de la Légion-d'Honneur.

On lit à ce sujet dans le *Progrès*, de Lyon : « Le Code d'instruction criminelle porte que, lorsqu'un accusé se sera soustrait aux poursuites dirigées contre lui, l'ordonnance de prise de corps sera publiée à son de trompe ou de caisse, un dimanche, et affiché à la porte du domicile de l'accusé. »

» Ces formalités moyen-âge, tombées pres-

(1) Petites charrettes en usage dans le coteau.

que partout en désuétude, sont à Poitiers en pleine vigueur.

» Le crieur public a donc parcouru la ville, et, s'arrêtant à tous les carrefours, après un roulement de tambour, il lisait l'ordonnance de prise de corps. M. Hastron n'a pas entendu; il était déjà à la Nouvelle-Orléans. Comment il a pu s'y rendre, comment il est parvenu à s'embarquer avant que les soupçons ne fussent éveillés, cela vaut la peine d'être raconté.

» M. Hastron était arrivé à Paris. Ses malles faites et le portefeuille bien garni, il s'enquit des navires en partance pour l'Amérique. Rien au Havre. A Bordeaux, le paquebot transatlantique partait le soir même, et M. Hastron n'avait pas le temps d'arriver. D'une minute à l'autre, la bombe pouvait éclater. Que faire? M. Hastron prit un coupé, se rendit au siège de la Compagnie et parla ainsi :

« — Je suis M. Hastron, maire de Poitiers, banquier et chevalier de la Légion-d'Honneur. Une affaire urgente et où les intérêts les plus graves sont en question, m'appelle à la Nouvelle-Orléans. Si je tarde, tout peut être compromis. Ne serait-il pas possible de remettre à demain le départ du paquebot? »

« — Rien de plus facile, lui fut-il répondu; et on télégraphia au capitaine du steamer d'attendre M. Hastron, maire et banquier.

» Vingt-quatre heures après, la faillite était déclarée. »

VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la Mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent,

Savoir :

Laborde (Jean-Baptiste), voltigeur au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne;

Halopeau (François-Baptiste), caporal au 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie;

Di (Auguste), chasseur au 11<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied;

Darnault (Henri-Armand), maréchal-des-logis au 1<sup>er</sup> régiment de dragons.

Gauthier (Charles), dragon au 1<sup>er</sup> régiment de dragons;

Allary (Georges), chasseur au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Londres, 16 mars, 4 h. du m. — La Chambre des communes a adopté, par 236 voix contre 222, la nouvelle formule de serment parlementaire, proposée par le gouvernement.

Vienne, 15 mars. — La *Presse*, de Vienne, annonce qu'un ordre émané du gouvernement militaire de la Hongrie ordonne à une partie considérable de la garnison de Bude-Pest de se diriger immédiatement vers la Bohême.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

## AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Route départementale N° 14.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux, route départementale n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir :

De dame Marguerite Hanot, épouse autorisée et assistée du sieur Auguste Turleau, marinier, demeurant ensemble à Chenehutte-les-Tuffeaux, une chambre et grenier, situés

dite commune, n° 276, section A du plan cadastral, estimés . . . . . 700 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, article 21.)

En Sous-Préfecture à Saumur, le 16 mars 1866.

Le Sous-Préfet,

(152) Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

La grande publication religieuse, la *Vie de Jésus*, de l'abbé Michon, obtient en ce moment un brillant succès. Les deux premières éditions sont sur le point d'être épuisées, et l'auteur prépare la troisième édition.

Les hommes les plus compétents, dans le clergé, prélats, théologiens, en France et à l'étranger, rendent hommage à la valeur de ce livre.

Voici, de Rome, l'opinion de M<sup>re</sup> Nardi, auditeur au conseil de rote, prélat romain très-instruit, qui écrit à l'auteur :

» Rome, 15 février 1866.

» Monsieur l'abbé,

» Le travail que vous venez de produire est d'un grand mérite, et c'est, je crois, la meilleure réponse qu'on puisse faire et qu'on ait faite à M. Renan. Je vous en remercie au nom de tous les bons catholiques; et je voudrais que ce beau travail fût plus connu et plus répandu, même chez nous, à Rome, où le livre de M. Renan a fait un grand mal. Votre livre est savant et critique, sans être lourd et pédantesque. Continuez à donner au monde catholique des ouvrages pareils, dont nous avons de plus en plus besoin.

» Veuillez, monsieur l'abbé, accepter mes compliments, etc., etc.

» Votre très-dévoilé serviteur, NARDI. »

L'ouvrage se compose de deux beaux volumes in-8°, avec cartes et plans, parmi lesquels un plan nouveau sur grandes dimensions des églises du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Le second volume contient les *Evangelies parallèles*, traduction nouvelle littérale des *Evangelies* mis en regard, faite sur les anciens manuscrits grecs, et donnant les variantes des manuscrits.

Ce beau livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Il est destiné à faciliter l'étude des *Evangelies* à ceux que rebute le grec, et qui trouveront dans une traduction littérale la reproduction aussi rigoureuse que possible de l'original. Les documents nombreux qui accompagnent cette *Vie de Jésus* sont dus à deux expéditions scientifiques en Palestine, en 1851 et en 1863, auxquelles l'auteur a pris part, sous la direction de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

C'est l'un des plus importants travaux de ce genre et l'un des plus complets qui aient été publiés dans ce siècle au point de vue catholique. Croyants et libres penseurs le liront également avec un légitime intérêt.

Ce livre est en vente chez M. JAVAUD, libraire à Saumur.

Prix : 7 fr. 50 c. le volume. (126)

## A LA GLANEUSE

MERCERIE, TAPISSERIE ET MODES

Rue Saint-Jean, 57.

M. AMIOT a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que les bruits qu'on a répandus de son prochain départ de Saumur sont complètement faux. Il donne de plus en plus d'extension à son établissement, et doit prochainement recevoir de Paris un nouveau choix de marchandises de la plus haute nouveauté. (159)

P. GODET, propriétaire-gérant.

# En vente à la Librairie JAVAUD: VIE DE JÉSUS

SUIVIE  
DES ÉVANGILES PARALLÈLES  
Avec un Commentaire Philologique, Topographique et Archéologique,  
Par l'abbé J.-H. MICHON. — 2 vol. in-8°. — Prix : 15 francs.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levéés.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Par le ministère dudit notaire,  
Le dimanche, 15 avril 1866, à une heure après midi,  
En la maison ci-après, sise au bourg de Saint-Martin-de-la-Place,

**LES BIENS**  
Dont la désignation suit,  
Situés en ladite commune de Saint-Martin-de-la-Place :

- 1° Une maison, au bourg, comprenant deux chambres à feu, avec grenier au-dessus; cuisine et cave en soubassement, puits à chapelle, vaste cour et un pré; le tout d'une superficie de vingt-huit ares environ, joignant au levant le Presbytère, au couchant M. Legeay-Mérand, au midi la Loire et au nord la route de Saumur à Angers;
- 2° Quatorze ares de terre en ouessant M. Legeay-Mérand, au midi la route;
- 3° Soixante-six ares de terre, aux Bondes, même commune, joignant au levant et au midi M<sup>me</sup> Toché, au couchant M. Guoin, et au nord M. Baudouin de la Touche.
- 4° Cinquante-cinq ares de terre aux Bas-Champs, dite commune, joignant au couchant M. Pasquier, et des autres côtés M. Tiffoine.
- 5° Et vingt-sept ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant M. Pasquier, au midi M. Lethuille, au couchant Germain, et au nord le sieur Pimot.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levéés. (141)

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le dimanche 25 mars 1866, à une heure du soir,  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX,  
**UNE MAISON**  
Rue d'Orléans, n° 25, appartenant à M. Bassereau.

On pourra traiter avant l'adjudication.  
S'adresser à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (82)

**A VENDRE**  
JARDIN CLOS DE MURS  
Avec espaliers en plein rapport.  
S'adresser à M. POITVIN aîné, carrefour du Chapeau. (142)

**A LOUER**  
MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.  
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (155)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
**GRANDE MAISON**  
A Saumur, rue Royale,  
Avec vastes servitudes sur la rue du Canon.  
S'adresser audit notaire. (108)

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1866,  
**UNE MAISON**, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 54, occupée par M. Vincent, ferblantier.  
S'adresser à M<sup>me</sup> PARIS, rue de la Chouetterie, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (143)

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES.

**MINISTÈRE DE LA GUERRE.**  
Le jeudi 29 mars, à midi, en la salle des adjudications de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente de son à provenir des magasins de la place de Saumur, pendant le trimestre d'avril 1866.  
On paiera comptant, plus 5/0/0.  
Le Receveur des Domaines, PARISOT. (144)

**A LOUER**  
Présentement  
**UNE MAISON** avec écurie et remise, située quai Saint-Nicolas, 3.  
S'adresser à M. CORNILLEAU, ou à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> MAUPOINT. (154)

**A LOUER**  
Présentement,  
**MAGASIN**  
Occupé par la succession Robin,  
**TERRAINS ET HANGAR,**  
*En totalité ou par parties;*  
**BOUTIQUE AVEC COUR;**  
**Maison, Écurie, Remise et Jardin;**  
**PAVILLON DU JAGUENEAU**  
et JARDIN de 30 ares;  
**CHAMBRES;**  
Le tout situé quai et route de Limoges.  
*S'adresser, pour traiter du tout :*  
**A MM. CHARLEMAGNE DUPUIS,**  
**CLOUARD, notaire,**  
**POULET, avoué,** } Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**, rue Cendrière, n° 3.  
S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué, et LEROUX, notaire à Saumur. (138)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures.  
Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers, cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

**A VENDRE**  
**UNE JOLIE CAVE** pouvant contenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires.  
Et 6 ares de vignes, situés au-dessus de cette cave.  
Le tout situé au Clos-Bonnet, près Saumur.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> MICHELIN, propriétaire, route de Varrains. (137)

**PULVERINE APPERT.**  
Clarification complète, absolue et instantanée  
**DES VINS ET LIQUEURS.**  
Réussite assurée, — économie de temps et d'argent.  
Dépôt chez M. COMMON, négociant rue Saint-Jean.  
On trouve également le **Mastic L'Homme-Lefort**, pour greffer à froid. (88)

**ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES**  
Saison ouverte du **de JOANNETTE** Grand Hôtel.  
15 JUN au 1<sup>er</sup> OCTOBRE. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.  
Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

**EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.**  
**LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.**  
Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.  
S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.  
Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.  
Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

**LE MEILLEUR AMIDON**  
**ET LE MEILLEUR MARCHÉ**  
est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 MARS.			BOURSE DU 16 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 65	» 05	» »	68 75	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 60	» 10	» »	97 60	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	462 50	» »	2 50	462 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	3595	» »	5 »	3550	» »	45 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1360	» »	» »	1360	» »	» »
Crédit Mobilier . . . . .	670	» »	» »	670	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	645	» »	» »	645	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	695	5 »	» »	692 50	» »	2 50
Crédit Foncier colonial . . . . .	698 75	» »	1 25	693 75	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	945	2 50	» »	942 50	» »	2 50
Orléans (estampillé) . . . . .	880	» »	2 50	877 50	» »	2 50
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1133 75	» »	6 25	1135	1 25	» »
Est. . . . .	548 75	» »	1 25	548 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	906 25	» »	1 25	908 75	2 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	558 75	2 50	» »	558 75	» »	» »
Ouest . . . . .	570	» »	» »	567 50	» »	2 50
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1692 50	» »	» »	1685	» »	7 50
Canal de Suez . . . . .	423 75	2 50	» »	422 50	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	527 50	» »	1 25	526 25	» »	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	61 65	» »	10	61 60	» »	05
Autrichiens . . . . .	407 50	» »	1 25	400	» »	7 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	418 75	» »	3 75	413 75	» »	5 »
Victor-Emmanuel . . . . .	132 50	» »	5 50	130	» »	2 50
Romains . . . . .	112 50	» »	5 »	114	1 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	402 50	» »	1 25	400	» »	2 50
Saragosse . . . . .	228 75	» »	1 25	227 50	» »	1 25
Séville-Xérès-Séville . . . . .	50	4 »	» »	47	» »	3 »
Nord-Espagne. . . . .	175	3 »	» »	170	» »	5 »
Compagnie immobilière. . . . .	526 25	» »	3 75	525	» »	1 25
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	317 50	» 75	» »	317	» »	» 50
Orléans . . . . .	308	» 25	» »	308	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306	» »	» »	305 75	» »	» 25
Ouest . . . . .	305 50	» 50	» »	305 50	» »	» »
Midi. . . . .	305	» »	» »	305	» »	» »
Est. . . . .	307 50	» »	» »	307 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,